

COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2017

Etaient présents : **COLLILIEUX** Stéphane – **CORNU** Benoît – **FAIVRE** Marie-Claire – **FRANCOIS** Karine – **GALMICHE** Michel – **GROSJEAN** Gilles – **GROSJEAN** René – **GUIDEZ** Pierrette – **JACOBBERGER** Michel – **JARDON** Michel – **LACREUSE** Laurent – **LIECHTELE** Francis – **LOUVIOT** Christine – **LUPFER** Frédérique – **PAOLI** Jean – **REINGPACH** Patricia – **SCHIESSEL** Vincent – **TARIN** Pierric – **VILTET** Didier

Ont donné pouvoir : **FAVEREAU** Jocelyne à **CORNU** Benoît – **HEINRICH** Gilles à **GROSJEAN** René – **LAB** Mireille à **GALMICHE** Michel – **MILLE** Jean-Claude à **COLLILIEUX** Stéphane

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ **Agenda :**

- Conseil Communautaire le jeudi 21 décembre à 19H30 à la mairie de Clairegoutte.

CHANGEMENT DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la décision de Monsieur GUIOT Hervé, conseiller communautaire représentant la première liste d'opposition de la commune de Champagny, de démissionner de son poste de conseiller municipal et par le fait également de conseiller communautaire. Cette commune étant soumise au scrutin de liste par fléchage des conseillers communautaires depuis les dernières élections de mars 2014, il doit être remplacé par la personne de même sexe élue au conseil municipal et le suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, selon les termes de l'article L. 273-10 du Code Electoral. C'est donc Monsieur LIECHTELE Francis qui, de fait, devient conseiller communautaire à compter de ce jour.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, prend unanimement acte de la mise en place de Monsieur LIECHTELE Francis au Conseil Communautaire en lieu et place de Monsieur GUIOT Hervé.

ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT

Le Conseil Communautaire, réuni le 11 octobre 2017, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 16 janvier 2014 l'attribution de :

- trois subventions « Habiter Mieux » dont deux d'un montant de 1 500 € sur les communes de Champagny et Ronchamp et une d'un montant de 616 € sur la commune de Plancher-les-Mines.

ADHESION 2017 A « INITIATIVE HAUTE-SAÔNE »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler l'adhésion à l'association « Initiative Haute-Saône », membre du réseau « Initiative France », qui octroie des prêts d'honneur bonifiés à des entreprises s'implantant sur le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour leur permettre de financer leurs investissements. Le coût de l'adhésion a été fixé lors de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2017 à 600 € pour l'année 2017, et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont a abondé le fonds commun de prêt d'honneur d'un montant de 20 000 € en 2010.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'association « Initiative Haute-Saône » pour l'année 2017.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE AU TITRE DE LA FICHE C34 « BOIS ENERGIE » POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp pour un montant prévisionnel global estimé à 310 313,27 € H.T., se décomposant en 223 492,27 € H.T. de travaux sur la chaufferie et son bâtiment, 47 427,27 € H.T. de travaux sur le réseau de chaleur et 39 393,73 € H.T. d'honoraires.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Département de la Haute-Saône au titre de la fiche C34 « Bois Energie » à hauteur de 25%, soit 77 578,32 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Département de la Haute-Saône (Fiche C34)	77 578,32 € (25%)
FEDER 2014-2020 PO Franche-Comté (Axe 3, Objectif spécifique 3.1)	124 125,31 € (40%)
Total subventions sollicitées	201 703,63 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	108 609,64 € (35%)

AVENANT AU LOT 12 « ELECTRICITE » RELATIF AU MARCHÉ COMPLEMENTAIRE DE TRAVAUX DE RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de valider un avenant en plus-value relatif au lot 12 « Electricité » dans le cadre du marché complémentaire de travaux du site de la Filature pour un montant de 5 860,50 € H.T. sur un marché initial de 75 088,00 € H.T., soit +7,80%, en raison d'équipements complémentaires non prévus à l'origine. Cet avenant dépassant le seuil des 5% du marché, il nécessite par le fait l'aval du Conseil Communautaire, après avoir été présenté en Commission d'Appel d'Offres le 11 octobre 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant majorant désormais le montant du lot 12 « Electricité » relatif au marché complémentaire de travaux de reconversion du site de la Filature à Ronchamp à 80 948,50 € H.T.

LANCEMENT D'UNE ETUDE APPROFONDIE DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES INTERCOMMUNALES EN COLLABORATION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la gestion à l'échelon intercommunal des cinq médiathèques de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2016, et la préconisation de la Médiathèque Départementale de Prêt de réaliser sous son égide une étude approfondie appelée « politique documentaire » sur des éléments factuels. Cette étude constitue un préalable au financement par le Département de la Haute-Saône d'un poste de coordination des médiathèques.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement d'une étude approfondie de politique documentaire sous l'égide de la Médiathèque Départementale de Prêt pour le

réseau des médiathèques intercommunales, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR LES OPERATIONS DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les deux éditions de l'opération « bus des neiges » sur les hivers 2015/2016 et 2016/2017 qui ont connu un réel succès et une évolution.

Suite à la loi NOTRe qui a engagé le transfert de l'ensemble de la compétence transport au 1^{er} janvier 2017 du Département à la Région Bourgogne Franche-Comté, une convention d'autorisation de délégation d'une durée de trois ans a été signée en 2017 entre la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'exercice des transports d'initiative locale.

Au vu du succès des opérations précédentes, il est proposé de reconduire le « Bus des neiges » pour la station de La Planche des Belles Filles à l'identique pour la saison hivernale prochaine et de solliciter pour l'exercice 2018 l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la demande d'aide financière à la Région Bourgogne Franche-Comté pour les opérations de transports à la demande pour l'exercice 2018,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE EN VUE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 23 mars 2017 l'autorisant à lancer une étude technique et financière en vue du transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 dans la cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, ainsi que la délibération du 27 juin 2017 sollicitant l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80% en vue de sa réalisation. Il expose les résultats de la consultation lancée sous forme de procédure adaptée qui s'est déroulée de la façon suivante :

- Remise des offres des entreprises le 6 octobre 2017 à 12H00 ;
- Choix du prestataire en commission le 11 octobre 2017 à 18H00.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix du bureau d'études ECA, sis à 70200 FRANCHEVELLE, pour effectuer cette mission pour un montant de 150 000 € H.T., et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de la bonne conclusion de ce marché.